



## Charte des Fournisseurs

### Engagements RSE de Yonne Équipement

Chez Yonne Équipement, notre raison d'être est d'accompagner les porteurs de projets en leur offrant des solutions immobilières industrielles et tertiaires attractives, innovantes et responsables. Ces bâtiments, qu'ils soient neufs ou rénovés, renforcent l'attractivité des territoires de l'Yonne, tout en respectant nos valeurs d'intégrité, de transparence, et d'engagement environnemental.

Cette charte définit les attentes et engagements que Yonne Équipement attend de ses fournisseurs. En signant cette charte, les fournisseurs s'engagent à respecter les principes énoncés ci-dessous en matière de qualité, d'éthique, de durabilité et de responsabilité sociale.

#### 1. Éthique des affaires

- Lutte contre la corruption : Les fournisseurs doivent s'abstenir de toute pratique de corruption ou de pot-de-vin dans leurs relations commerciales avec Yonne Équipement et ces parties prenantes.
- Conflit d'intérêts : Les fournisseurs doivent éviter les situations de conflit d'intérêts dans leurs relations avec Yonne Équipement et agir de manière transparente.
- Confidentialité : Les informations échangées dans le cadre de la relation commerciale doivent rester strictement confidentielles et ne peuvent être partagées avec des tiers sans accord préalable.

#### 2. Responsabilité sociale

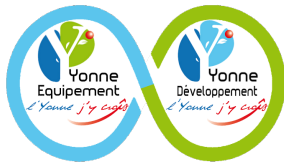
- Droits de l'homme : Les fournisseurs doivent respecter les droits de l'homme et veiller à ne pas recourir au travail forcé, au travail des enfants, ou à toute autre forme de discrimination (âge, sexe, origine, religion, etc.).
- Conditions de travail : Les conditions de travail doivent être sûres, équitables, et respectueuses de la dignité humaine. Les employés doivent bénéficier de salaires et d'avantages conformes aux Code du travail et Accord de Branches.

#### 3. Protection de l'environnement

- Respect de la législation environnementale : Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois environnementales applicables (rejets, gestion des déchets, émissions, etc.).
- Économie de ressources : Ils sont encouragés à adopter des pratiques visant à économiser l'énergie, l'eau, et d'autres ressources naturelles, tout en minimisant les déchets et les émissions de CO2.
- Produits durables : Les fournisseurs sont invités à privilégier les produits recyclables, durables et respectueux de l'environnement dans leurs offres.

#### 4. Respect des normes légales et réglementaires

- Les fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et normes applicables à leur secteur d'activité, y compris en matière de santé, sécurité, qualité, et environnement.



- Yonne Équipement se donne le droit, tout au long de la relation commerciale de demander des justificatifs suivant les engagements pris (Attestation de Vigilance, Attestation de Gestion...)

#### **5. Qualité des produits et services**

- Conformité aux spécifications : Les produits et services doivent répondre aux spécifications techniques, fonctionnelles et qualitatives convenues.
- Sécurité des produits : Les fournisseurs doivent s'assurer que leurs produits sont conformes aux normes applicables, ne présentent aucun danger pour la santé et respectent l'ensemble des réglementations en vigueur.
- Le fournisseur est évalué selon les critères RSE dans un barème déterminé par Yonne Équipement.

#### **6. Engagements envers la diversité et l'inclusion**

- Diversité et inclusion : Les fournisseurs sont invités à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de leurs effectifs ainsi que dans leurs relations commerciales, en veillant à garantir l'égalité des chances pour tous.

#### **7. Adhésion à la charte**

- Le fournisseur reconnaît avoir pris connaissance des exigences et s'engage à les respecter tout au long de la relation commerciale. En cas de non-respect de la charte, Yonne Équipement se réserve le droit de mettre fin à la relation commerciale.

En s'inscrivant à l'appel d'offres, le fournisseur accepte les principes de la charte ; sa sélection comme titulaire du marché rend cet engagement pleinement effectif pour toute la durée du chantier, y compris pour ses sous-traitants.

---

Pour obtenir davantage d'informations sur la démarche RSE mise en œuvre par Yonne Équipement, nous vous invitons à contacter directement nos services au 03 86 42 79 89.